



De quoi vivent les territoires ? Des fonctionnements similaires de part et d'autre de l'ancienne frontière régionale

En Nord-Pas-de-Calais-Picardie, les différentes sources de richesse présentes sur un territoire permettent de dessiner des fonctionnements similaires entre les zones d'emploi situées de part et d'autre de l'ancienne frontière régionale. Deux espaces sont ainsi caractérisés par un important transfert de revenus en provenance de territoires au fonctionnement métropolitain : au nord de la région, avec une partie des zones d'emploi du bassin minier et celle de Flandre - Lys sous influence de la métropole de Lille, au sud, avec les zones de l'Oise, particulièrement celle de Roissy - Sud Picardie, sous influence de la région parisienne. De même, le long de la façade maritime, les richesses issues du tourisme sont nettement surreprésentées sur les zones d'emploi de Berck - Montreuil et d'Abbeville. Les zones d'emploi d'Arras et d'Amiens constituent des espaces où la richesse tirée de l'emploi public est bien plus élevée qu'ailleurs. Enfin, la richesse des territoires localisés à l'est de la région, notamment les zones d'emploi de l'Avesnois et de la Thiérache, repose sur l'importance des revenus liés au système redistributif.

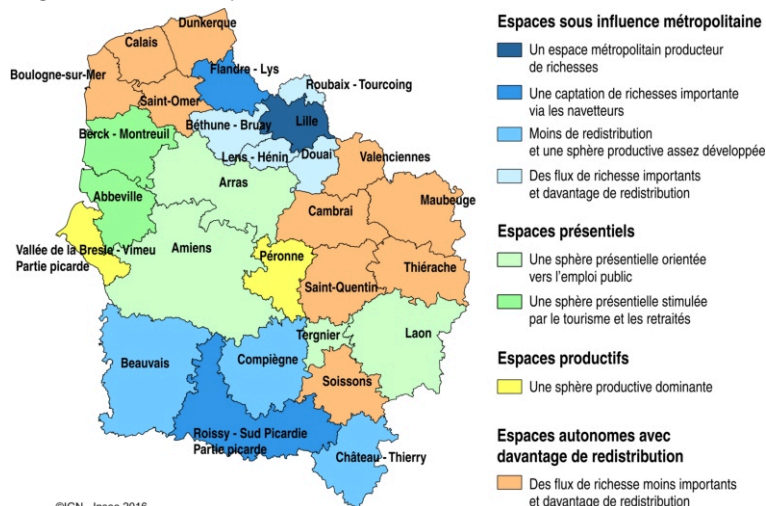
David Desrivierre, Benoît Werquin

Les salaires versés par les entreprises constituent l'une des principales sources de richesse des ménages vivant dans les territoires (*encadré 1*). Les pensions et retraites, les revenus du patrimoine ou encore ceux perçus au titre du système redistributif (allocations chômage, minima sociaux et prestations diverses) viennent compléter l'éventail des sources de richesses disponibles.

Bien connaître ces sources et leur impact sur le fonctionnement des territoires permet d'aider les acteurs publics à mieux définir les politiques à mettre en place au niveau régional comme local. À l'échelle des zones d'emploi, ces différentes sources sur lesquelles repose la richesse des territoires peuvent être appréhendées en quatre ensembles : les richesses produites, les richesses

1 Quatre groupes de zones d'emploi pour décrire les sources de la richesse

Typologie des zones d'emploi selon les sources de la richesse



©IGN - Insee 2016

Source : Insee, Filosofi 2012 ; DGCL, année fiscale 2012 ; DGFIP, Recensement des éléments d'imposition année fiscale 2012 ; Recensement de la population 2012.

perçues, les richesses issues du système de redistribution et les richesses provenant de la présence de l'emploi public. Cette approche permet de mettre en évidence quatre groupes distincts de zones d'emploi (*figure 1*) au sein de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Des fonctionnements proches, traduisant des sources de richesse similaires, sont mis en évidence de part et d'autre de l'ancienne frontière régionale.

Une influence de la métropole lilloise très structurante pour les territoires voisins

En 2012, l'espace composé de la métropole lilloise et des zones d'emploi environnantes représente près de 36 % de la population régionale. La richesse dégagée par cet ensemble s'élève à près de 37 milliards d'euros, soit 42 % de la richesse dégagée à l'échelle régionale, dont 20,7 % pour la seule zone de Lille. Les richesses perçues par les habitants de ces territoires proviennent essentiellement des salaires et traitements versés. La part des pensions et retraites dans le niveau de vie des ménages est en corollaire particulièrement faible notamment sur les zones de Lille et de Roubaix - Tourcoing : respectivement 21,8 % et 22,6 % contre 25,4 % en Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Si ces territoires échangent beaucoup de masses salariales entre eux, c'est surtout le transfert de la richesse produite par la métropole vers les zones périphériques qui

caractérise le fonctionnement de cet espace. Près de 28 % de la richesse produite sur la métropole est transférée vers les zones d'emploi environnantes (Flandre - Lys, Roubaix - Tourcoing, Béthune - Bruay, Lens - Hénin et Douai) via les navetteurs travaillant sur la zone de Lille mais résidant à l'extérieur. Dans ces zones, la part des masses salariales entrantes (*définitions*) en provenance de la métropole lilloise est très élevée, en particulier sur la zone de Flandre - Lys. Sur ce territoire typiquement résidentiel, les masses salariales entrantes par les navetteurs qui travaillent sur Lille dépassent de 50 % celles des résidents qui travaillent sur place.

Les zones de Roubaix - Tourcoing, Béthune - Bruay, Lens - Hénin et Douai sont également caractérisées par une évasion importante de revenus. Sur la zone d'emploi de Roubaix - Tourcoing, la masse salariale versée aux personnes en emploi résidant en dehors est ainsi équivalente à celle produite par les actifs stables (*définitions*), c'est-à-dire ceux résidant et travaillant dedans. De plus, il existe une dissymétrie entre les types de métiers exercés par les actifs qui entrent et ceux qui sortent. Ces derniers occupent plus souvent des postes de cadre dont les salaires sont plus élevés (*pour en savoir plus*). Ces quatre zones d'emploi se distinguent en outre par une part nettement plus élevée de la richesse issue du système redistributif. La part des prestations et minima sociaux s'élève ainsi à un peu plus de 10 % sur la zone d'emploi de Lens - Hénin contre seulement 5 % pour

celle de Flandre - Lys. Si ces zones d'emploi sont toutes fortement connectées à la métropole lilloise, l'origine des richesses diffère donc assez nettement entre celle de Flandre - Lys, base résidentielle de la zone de la capitale régionale, et celle des quatre autres territoires, qui dépendent davantage du système redistributif.

Les zones d'emploi de l'Oise sous influence de la région parisienne

L'étude des sources de richesse de la zone d'emploi de Roissy - Sud Picardie permet de mettre en évidence une similitude avec la zone de Flandre - Lys et son lien à la métropole lilloise. Une partie significative de la richesse perçue par les habitants de Roissy - Sud Picardie est en effet issue des masses salariales entrantes, essentiellement en provenance de l'Île-de-France. Sur cet autre territoire très résidentiel, les masses salariales des navetteurs qui travaillent en région parisienne dépassent de 40 % celles des résidents qui travaillent sur place.

Plus globalement, l'ensemble des zones de l'Oise et du sud de l'Aisne présentent certaines ressemblances avec le groupe précédent : les flux de richesses entre ces zones sont très importants et ces territoires captent également beaucoup de richesses de l'Île-de-France. Outre la zone de Roissy - Sud Picardie, cet ensemble regroupe également celles de Beauvais, Compiègne et Château-Thierry. Il concentre près de 15 % de la population et de la richesse dégagée au niveau régional.

Encadré 1 : la richesse des territoires et ses déterminants

La richesse d'un territoire peut être appréhendée par le revenu disponible des ménages (*sources et définitions*). Les sources de cette richesse sont regroupées en quatre ensembles. Les richesses produites sur le territoire permettent de caractériser de quelle manière la zone d'emploi est un territoire créateur et émetteur de richesse, aussi bien pour la zone elle-même que pour les territoires voisins. Les richesses perçues par les résidents du territoire permettent de mettre en évidence à la fois le caractère résidentiel du territoire et son attractivité touristique. Les richesses redistribuées sur le territoire permettent d'identifier l'importance du système redistributif. Les richesses publiques versées aux résidents du territoire permettent de se focaliser sur le rôle du secteur public dans la création de richesse, sous le prisme de l'emploi public. Pour chacun de ces quatre ensembles, un certain nombre d'indicateurs ont été sélectionnés (*figure 2*).

2 Les indicateurs retenus pour décrire les quatre blocs de richesses

Principales variables définissant les blocs de richesses

Blocs de richesse	Variables
Richesses produites	Richesse dégagée par les établissements implantés sur le territoire Part de la sphère productive dans la richesse dégagée Masses salariales sortantes sur masses salariales stables
Richesses perçues	Part des pensions et retraites dans le niveau de vie Part du tourisme dans la richesse dégagée Masses salariales entrantes sur masses salariales stables
Richesses redistribuées	Part des allocations chômage dans le niveau de vie Part des prestations et minima sociaux dans le niveau de vie
Richesses publiques	Part de l'emploi public dans la masse salariale au lieu de travail

Source : Insee, *Filosofi* 2012 ; DGCL, *année fiscale 2012* ; DGFIP, *Recensement des éléments d'imposition année fiscale 2012* ; *Recensement de la population 2012*.

Toutefois, à la différence de zones comme Lens - Hénin ou Roubaix - Tourcoing, la part des richesses redistribuées est parmi les plus faibles sur ces territoires. La part des prestations et minima sociaux oscille autour de 5 %, soit les valeurs les plus faibles observées à l'échelle des zones d'emploi de la région. Enfin, les trois territoires de Château-Thierry, Beauvais et Compiègne présentent un plus fort développement de la sphère productive (*définitions*), même si cette dernière reste moins développée que sur les zones d'emploi de Péronne et Vallée de la Bresle. La part de la sphère productive dans la richesse dégagée est ainsi de 57,7 % sur la zone de Compiègne contre 47,3 % pour l'ensemble de la région.

Un lien au système redistributif analogue pour les zones de la Thiérache et de Maubeuge

Les zones d'emploi de la Thiérache et de Maubeuge présentent un fonctionnement analogue du point de vue des sources de

richesse, notamment celles liées au système redistributif. De plus, ces deux territoires échappent davantage aux influences extérieures. En effet, les masses salariales circulantes, c'est-à-dire entrantes et sortantes, sont relativement moins prégnantes qu'ailleurs. Sur ces territoires, elles sont inférieures aux masses salariales stables, jusqu'à 40 % inférieures sur la zone de Maubeuge, l'une des valeurs les plus faibles au niveau régional. À titre de comparaison, les masses salariales circulantes sont deux fois plus importantes que celles considérées comme stables sur les deux zones résidentielles de Flandre - Lys et de Roissy - Sud Picardie.

Les spécificités des zones de la Thiérache et de Maubeuge se retrouvent également dans d'autres territoires et permettent de dessiner deux larges espaces distincts que l'on peut considérer comme moins ouverts et plus dépendant du système de redistribution. Le premier, situé à l'est, regroupe d'une part les zones de Valenciennes, Maubeuge et Cambrai, et d'autre part, celles de la Thiérache,

Saint-Quentin et Soissons. Le second, situé au nord-ouest de la région, est composé des zones d'emploi de Boulogne-sur-Mer, Saint-Omer, Calais et Dunkerque. L'ensemble de ces territoires concentre près de 29,3 % de la population régionale et 26,3 % de la richesse dégagée.

Le tourisme et l'emploi public dessinent des similitudes dans les zones de la sphère présentielle

Des fonctionnements similaires existent de part et d'autre de l'ancienne frontière régionale et concernent plus spécifiquement la sphère présentielle. Les richesses issues de l'emploi public sont surreprésentées sur les deux zones d'emploi d'Amiens et d'Arras tandis que c'est plutôt le tourisme et la population retraitée sur lesquels reposent les richesses sur Berck - Montreuil et Abbeville. Plus globalement, six zones d'emploi sont nettement plus orientées vers la sphère présentielle (*définitions*) : Amiens, Arras, Tergnier, Laon, Berck - Montreuil et

Encadré 2 : un niveau de vie des ménages fonction des sources de la richesse

En 2012, le niveau de vie médian en Nord-Pas-de-Calais-Picardie s'élève à 18 106 € contre 19 800 € en France métropolitaine : il s'agit du plus faible niveau de toutes les nouvelles régions. D'une zone d'emploi à l'autre, les disparités sont prononcées. S'il existe un lien assez marqué entre les sources de la richesse et le niveau de vie des ménages, celui-ci n'est pas systématique.

Au sein des espaces sous influence métropolitaine (*figure 3*), les zones d'emploi de Lille, de Flandre - Lys et de l'Oise sont caractérisées par les niveaux de vie les plus élevés. Les richesses créées sur les métropoles profitent à l'ensemble de ces zones, notamment par l'intermédiaire des navetteurs qui y résident. À l'inverse, le niveau de vie est plus faible sur les zones de Roubaix - Tourcoing, Béthune - Bruay, Douai et surtout Lens - Hénin, qui, bien que connectées à la métropole lilloise, tirent une plus grande partie de leur richesse du système de redistribution.

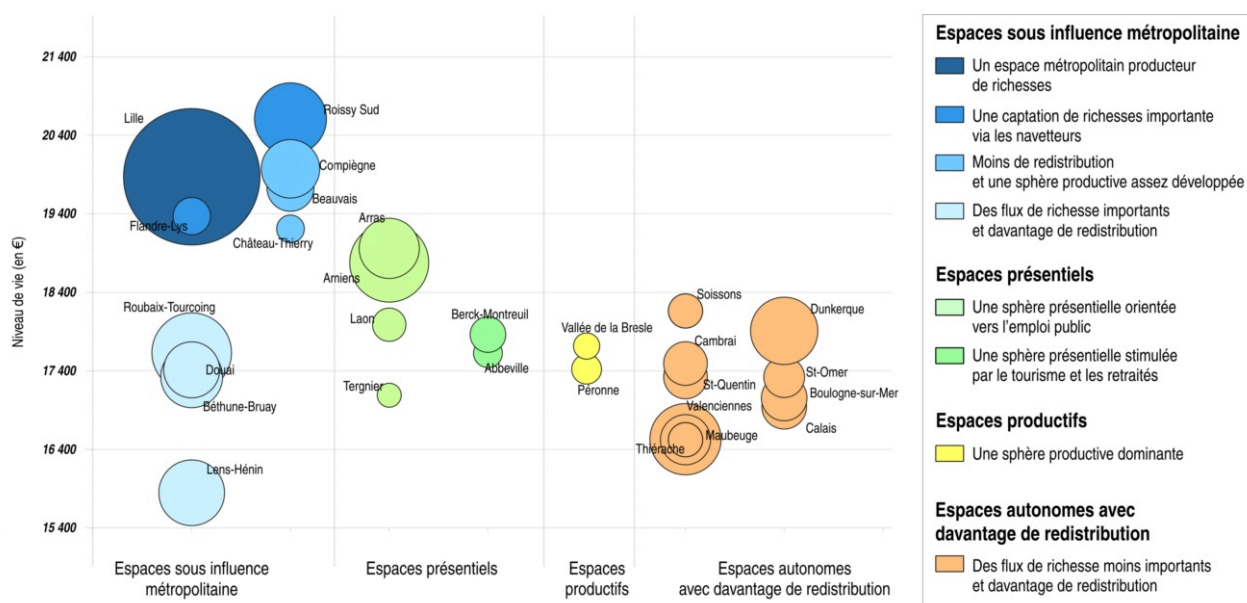
Le niveau de vie est plutôt intermédiaire sur les zones d'emploi reposant davantage sur l'économie présentielle. Toutefois, il apparaît plus élevé sur les deux zones de surreprésentation de l'emploi public d'Amiens et d'Arras. Le niveau de vie est plus faible sur les zones de Tergnier et de Laon, qui sont également orientées vers l'emploi public.

Les deux territoires les plus productifs de Péronne et de la vallée de la Bresle sont caractérisés par des niveaux de vie analogues, proches de ceux du groupe précédent.

Enfin, les territoires dépendant davantage du système redistributif présentent en toute logique les niveaux de vie les plus faibles, similaires à ceux des zones de la périphérie lilloise comme Roubaix - Tourcoing ou Lens - Hénin.

3 Un niveau de vie plus élevé sur la Métropole lilloise et dans le sud de l'Oise

Niveau de vie médian selon les types d'espaces



Note : la bulle est proportionnelle à la richesse dégagée en 2012.

Source : Insee, Filosofi 2012 ; DGCL, année fiscale 2012 ; DGFIP, Recensement des éléments d'imposition année fiscale 2012 ; Recensement de la population 2012.

Abbeville. Ce groupe concentre 16,1 % de la population régionale et 15,3 % de la richesse dégagée. La part de la sphère présentielle dans la richesse de ces territoires est assez élevée : 59,7 % contre 52,7 % pour l'ensemble de la région. Toutefois, deux profils types se dégagent.

Le premier se caractérise par une surreprésentation de l'emploi public. Il s'agit des zones d'Amiens, d'Arras, de Laon et de Tergnier dans lesquelles la part de l'emploi public dans la masse salariale est maximale. Elle varie de 35 % pour la zone d'Amiens à 44 % pour celle de Laon contre 27,3 % pour l'ensemble de la région. En raison de sa grande superficie, la zone d'emploi d'Amiens se distingue par une plus grande « autonomie » : les masses salariales circulantes représentent à peine la moitié des masses salariales stables, soit la valeur la plus faible au niveau régional. Sur la zone d'Arras, les masses salariales entrantes et sortantes sont 40 % supérieures à celles considérées comme stables.

Le second profil concerne les deux zones d'emploi d'Abbeville et de Berck - Montreuil. L'orientation plus résidentielle de ces territoires dans la création de richesses est stimulée en particulier par deux éléments : le tourisme et les retraités. La part du tourisme dans la richesse dégagée est en effet très élevée : elle atteint 5,7 % sur Abbeville et 9 % sur Berck - Montreuil alors qu'elle est inférieure à 4 % dans les autres zones. De la même manière, la part des retraites et pensions dans le niveau de vie des habitants est surreprésentée sur ces territoires. Elle est de 29,9 % sur Abbeville et de 31,4 % sur Berck - Montreuil contre 25,4 % pour l'ensemble de la région.

Péronne et la Vallée de la Bresle : deux zones marquées par une sphère productive dominante

La richesse produite sur les deux zones d'emploi de Péronne et de la Vallée de la Bresle - Vimeu est très nettement orientée vers la sphère productive : 68 % et 64 % de la richesse dégagée contre 47,3 % au niveau régional. Conséquence logique de cette surreprésentation, les richesses issues de la présence de l'emploi public y sont parmi les plus faibles : inférieures à 20 % contre 27,3 % pour l'ensemble de la région. Les richesses perçues par les résidents sont par ailleurs plus souvent issues des pensions et retraites : la part de celles-ci atteint 28,4 % sur la zone d'emploi de Péronne et 33 % sur celle de la Vallée de la Bresle - Vimeu, contre 25,4 % dans la région. Ces deux territoires regroupent près de 1,9 % des habitants de la région et 1,8 % de la richesse dégagée. ■

Sources et définitions

Niveau de vie médian : celui-ci est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Le niveau de vie médian partage alors la population en deux sous-ensembles : la moitié des personnes appartiennent à un ménage déclarant un revenu disponible par UC inférieur et l'autre moitié un revenu disponible par UC supérieur.

Sphère présentielle : les activités préSENTIELLES sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Sphère productive : les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Masses salariales stables : les masses salariales stables représentent les masses salariales des actifs en emploi qui résident et travaillent sur le territoire.

Masses salariales entrantes : les masses salariales entrantes représentent les masses salariales des actifs en emploi qui résident sur le territoire et travaillent en dehors.

Masses salariales sortantes : les masses salariales sortantes représentent les masses salariales des actifs en emploi qui travaillent sur le territoire et résident en dehors.

Masses salariales circulantes : les masses salariales circulantes représentent la somme des masses salariales entrantes et celles sortantes.

Suivi partenarial

Pour la Direction régionale de l'Insee Nord-Pas-de-Calais-Picardie : Patricia Antoine, Betty Becuwe, David Desrivierre, Danièle Lavenseau et Benoît Werquin ;
Pour le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais – Picardie : Sébastien Alavoine, Stéphane Humbert, Karen Maloingne, Grégory Marlier et Mathieu Nedellec.

Insee Nord-Pas-de-Calais-Picardie
130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769
59034 Lille Cedex
Directeur de la publication :
Daniel Huart
Référent étude qualité :
Vincent Bonjour
ISSN 2493-1292
ISSN en ligne n° 2492-4253
© Insee 2016
Crédits photos :
© Laurent Ghesquière
© Anais Gadeau
© Laurent Rousselin

Pour en savoir plus

- « Cinq zones d'emploi gagnantes au jeu des navettes domicile-travail », Insee Analyses Nord-Pas-de-Calais-Picardie n° 14, mai 2016.
- « La richesse des territoires en Nord-Pas-de-Calais-Picardie », Insee Dossier Nord-Pas-de-Calais-Picardie, juillet 2016.



Région
Hauts-de-France
Nord Pas de Calais - Picardie


Insee
Mesurer pour comprendre